



NOUVELLES DE ROME

Acta Apostolicæ Sedis. — Le premier numéro de cette publication officielle du Saint Siège a été publié le 12 janvier. Il contient la déclaration qu'à l'avenir il ne sera plus notifié aux évêques aucun acte, sinon par l'intermédiaire du nouveau périodique.

Les Cardinaux. — Le Cardinal Rampolla, ancien Secrétaire d'Etat du pape Léon XIII a été nommé par S. S. Pie X secrétaire du Saint Office ; cette Congrégation, aussi connue sous le nom d'Inquisition, est la première et la plus importante des Congrégations Romaines. Le Souverain Pontife s'en réserve la présidence ou préfecture ; sa mission est de veiller à l'intégrité de l'enseignement catholique dans le monde entier.

Nouveau Consulteur. — Le R. P. Séraphin Cimino, O. F. M., lecteur d'Ecriture-Sainte à Saint Antoine, a été nommé consulteur de l'*Index*, le 12 janvier 1909.

Messe privilégiée. — On sait que les Messes de *Requiem*, autre que les messes d'enterrement, ne peuvent point se célébrer tous les jours, mais seulement lorsque le calendrier porte une fête du rite semi-double. Or la majorité des Fraternités du Tiers-Ordre ayant coutume de faire dire, à la mort d'un tertiaire, une messe de *Requiem* pour le repos de son âme, il arrivait que le jour choisi, soit qu'il fût celui de la réunion mensuelle, soit qu'il fût déterminé par le discrétionnaire pour l'assistance en commun à ce pieux office n'était pas libre.

En faveur des tertiaires, le Souverain Pontife vient d'accorder la faculté de célébrer une messe de *Requiem* aux intentions susdites même les jours de fête double mineure.

Le rescrit, donné à la demande du T. R. P. Procureur Général des Capucins, est du 9 décembre 1908.